



Arrêté n° DRI-20261247AT

**ARRÊTÉ DE PROLONGATION PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION SUR LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée,

Vu l'arrêté n° DRI-20260697AT du 12 juin 2026 arrivant à échéance le 16/10/2026 et réglementant la circulation sur la D154 sur le territoire de Charnay-lès-Chalon, Les Bordes, Mont-lès-Seurre, Saunières, Verdun-Ciel,

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité des usagers empruntant le tracé de la Route dite EuroVelo 6, il est nécessaire de prolonger la validité de l'arrêté n°DRI-20260697AT susvisé,

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE

Article 1 :

La validité de l'arrêté n° DRI-20260697AT du 12/06/2026 est prolongée jusqu'au 29/01/2027.

Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté n° DRI-20260697AT restent inchangés.

Article 3 :

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de la notification de la présente décision, soit auprès du Président du Département pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

Article 4 :

Monsieur le Directeur des routes et des infrastructures, le Colonel, Commandant de Groupement de Gendarmerie de Saône-et-Loire, les services du Département sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation est adressée à Madame le Maire de Charnay-lès-Chalon, Messieurs les Maires de Les Bordes, Mont lès-Seurre, Saunières, Verdun-Ciel, Monsieur le Directeur départemental du service incendie et de secours, Monsieur le Directeur du SAMU et Monsieur le Directeur général de la Région Bourgogne Franche-Comté (Direction des mobilités et du quotidien).

Fait à Mâcon, le 15 OCT. 2026

Le Président,

Pour le Président et par délégation,
le Directeur adjoint des routes et infrastructures,
Chef du pôle exploitation, sécurité et ressources,

Emmanuel BIARD